RAPPORT D'ACTIVITE 2017

APF

Territoire Nord / Pas-de-Calais

Introduction

Bénédicte LECLERCQ
Directrice Territoriale
Nord/Pas-de- Calais

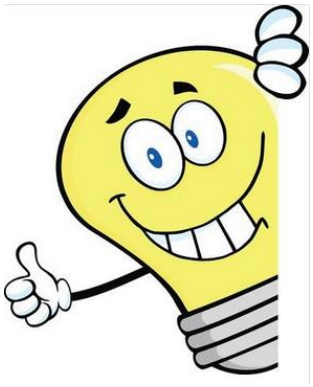

Représenter et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leurs proches, telle est la raison d'être de l'APF depuis plus de 80 ans.
Pour maintenir ce cap tout en restant à l'écoute des évolutions sociétales et économiques, l'APF s'appuie sur deux principes essentiels : la démocratie et la participation des personnes en situation de handicap, de leur famille et de leurs proches ainsi que de l'ensemble des acteurs de l'association.

2017, année intense pour l'APF :

Année de l'élection présidentielle et des législatives avec une vigilance accrue de l'association face aux promesses des candidats…
Il a fallu créer les premiers contacts avec les nouveaux interlocuteurs pour continuer nos actions de lobbying.
Nous avons espéré, douté et nous nous sommes impatientés quand nous n'étions pas révoltés au regard des orientations politiques du gouvernement qui inquiètent le monde du handicap. En permanence, nous avons été amenés à déployer notre énergie pour défendre les droits encore insufisants et/ou inappliqués et parfois mis à mal.

Année de tous les changements pour notre association : réflexion sur les nouveaux statuts, réécriture du Projet Associatif, perspective de nouvelle identité et d'un nouveau logo, l'APF n'a de cesse de s'adapter et d'évoluer au même rythme que la Société pour conserver son dynamisme tellement nécessaire pour faire avancer le combat de toutes les personnes en situation de handicap.

Ce rapport d'activité met en lumière les nombreuses actions menées durant l'année 2017 grâce aux différents acteurs, qu'ils soient bénévoles, adhérents, usagers, sympathisants, élus, professionnels, tout le travail en réseau qui renforce la richesse du partenariat.

Je souhaite que vous preniez du plaisir à parcourir ces pages et reste à votre disposition pour continuer d'œuvrer ensemble au profit des personnes en situation de handicap et de leur famille.
Bonne lecture !

SOMMAIRE

Co-Construire une société solidaire et ouverte à toutes et tous

L'APF, c'est…

APF : une association nationale et un réseau de proximité

Les champs d'actions de l'APF

Le projet associatif 2012 - 2017

« Bouger les lignes ! Pour une société inclusive » 10 objectifs stratégiques

Une organisation Régionale

La carte territoriale

Les missions des délégations

- Les Délégations APF : leur triple mission
- Les Délégations : un programme d'actions
- Une dynamique territoriale
- Un réseau d'acteurs

Droit des Personnes en Situation de Handicap

Les actions de sensibilisation

Les actions de rencontres, d'échanges et de proximité

- Groupes et Clubs
- Activités thématiques
- Sorties Nature et culturelles
- Sortie Mer
- Séjours Territoriaux
- Sorties Festives
- Sorties Sportives

Les actions spécifiques

La communication des délégations

Les actions ressources des délégations

Rapport financier 2017

Quelques mots pour conclure…

Co-Construire une société solidaire
Et ouverte à toutes et tous

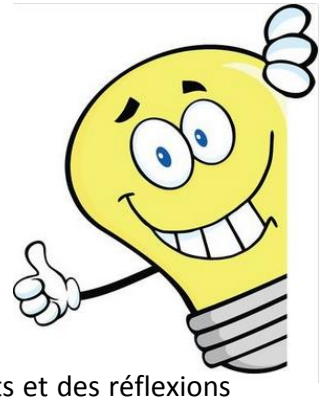

Alain ROCHON
Président de l'APF

En 2017, le conseil d'administration a porté des projets et des réflexions essentielles pour les orientations de l'association : la réforme des statuts, l'offre de service APF, le projet polyhandicap, notre mobilisation citoyenne dans le cadre de l'élection présidentielle puis des législatives…

« Faire ensemble » pour « mieux vivre ensemble » : les délégations APF n'auront eu de cesse, cette année encore, d'initier de nouvelles actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. De la création de nouveaux groupes, d'activités, de paroles, d'initiatives diverses à l'organisation de séjours, elles auront mobilisé toutes les énergies pour que leurs adhérents trouvent en leur sein une grande variété de propositions leur permettant d'entrer en lien les uns avec les autres.

Aux niveaux local et national, l'APF a également continué d'interpeller les pouvoirs publics pour faire en sorte que nos attentes soient prises en compte notamment dans les domaines de santé et de l'accessibilité qui sont encore loin d'être satisfaites.

En 2018, les « challenges » ne seront pas moins importants.

Une nouvelle identité avec APF France handicap, un nouveau projet associatif, notre congrès à Montpellier et des échéances politiques majeures : la Conférence nationale du handicap, la fin de la première phase de trois ans des Ad'AP (agendas d'accessibilité programmée) en septembre sans oublier les 10 ans de notre mobilisation « Ni pauvre Ni soumis » le 29 mars 2018.

L'annonce des grandes réformes de ce quinquennat aura aussi fortement mobilisé les acteurs de l'association, notamment en matière d'emploi et de ressources. Nous sommes souvent «montés au créneau» pour rappeler et défendre les droits des personnes et de leurs proches et continuerons en 2018 à nous manifester dès lors que nous les estimerons en danger. Certes, les obstacles ne manqueront pas mais l'APF compte sur la mobilisation de tous ceux qui partagent ses valeurs pour les surmonter. Car l'inclusion ne pourra se faire qu'au prix de notre détermination.

Plus que jamais, l'APF est décidé à défendre ses convictions et à manifester sa volonté de co-construire une société solidaire, ouverte à toutes et à tous.

Pour plus d'informations sur l'actualité nationale de l'APF, vous pouvez consulter le rapport annuel sur le site internet www.apf.asso.fr

L'APF, c'est...

- Une **association nationale**, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique.

- Un **mouvement associatif** de défense et de représentation des personnes vivant avec une déficience motrice ou polyhandicapées et de leur famille.

- Un **projet associatif** d'intérêt général «Bouger les lignes ! Pour une société inclusive», pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

- Une **charte** qui reprend les valeurs et pratiques démocratiques qui définissent les orientations et actions de l'APF. Elle s'inscrit dans la lignée de la déclaration universelle des droits de l'homme. A travers elle, l'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion, ainsi que la primauté de la personne.

- De **nombreux domaines** d'intervention, au niveau international, national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations départementales et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

- Un **plaidoyer** : L'APF a publié son plaidoyer pour comprendre, et parfois dénoncer, les situations vécues par les personnes en situation de handicap et leur famille. Il apporte une culture commune, par une meilleure appropriation par chacun, des raisons qui font que nous nous battons toujours, aujourd'hui, pour une réelle participation sociale des personnes concernées. Ce plaidoyer a été écrit grâce à la participation sociale des personnes concernées. Ce plaidoyer est un pari au service d'une ambition : celle d'une autre société possible, une société ouverte à tous.

L'APF sur le web...

Le site institutionnel : www.apf.asso.fr

Le site bi-média : Faire Face : faire-face.fr

La page Facebook nationale : facebook.com/associationsdesparalysesdefrance

Le compte Twitter : twitter.com/apfhandicap

La web TV : youtube.com/APFhandicap

APF : une association nationale et un réseau de proximité

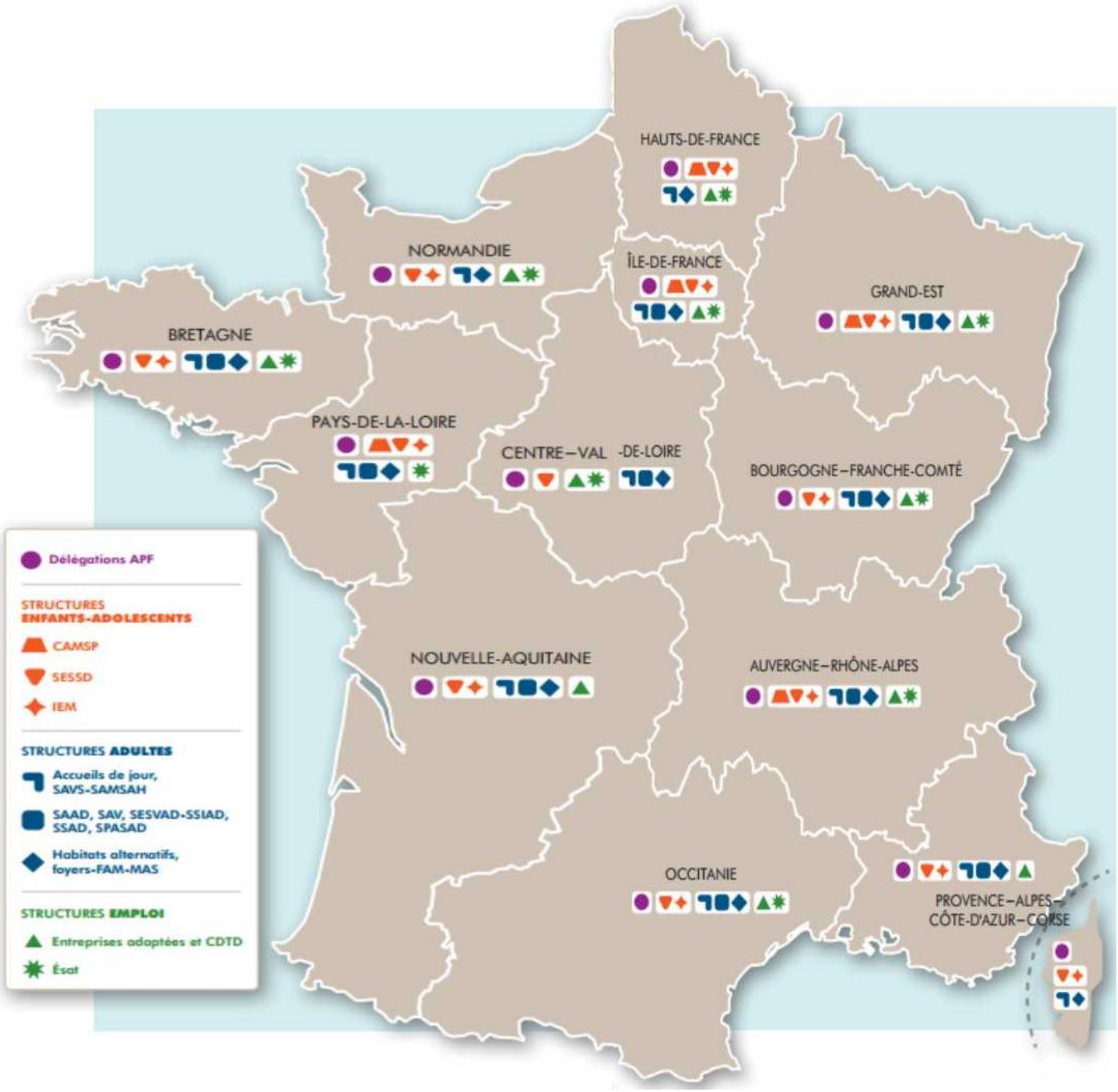

Carte APF
des établissements / services / délégations
de France

Les champs d'actions de l'APF

L'engagement des acteurs au sein de toutes les structures permet à l'APF de :

- **Militer** pour la défense et la promotion des droits des personnes et de leurs familles,
- **Sensibiliser** l'opinion publique et les décideurs à la question du handicap,
- **Promouvoir** l'emploi et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap,
- **Dispenser** des services sociaux et/ou des soins à domicile,
- **Assurer** des prestations de rééducation fonctionnelle pour les enfants,
- **Proposer** des solutions d'hébergement, médicalisé ou non, aux adultes,
- **Accompagner** des enfants et des jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle,
- **Créer** du lien avec les personnes isolées,
- **Apporter** un soutien juridique spécialisé,
- **Accompagner** les familles dans le dépistage précoce du handicap,
- **Informer** les personnes et leur famille,
- **Organiser** des séjours de vacances et des activités culturelles et de loisirs

Le modèle socio-économique de l'APF

La force de l'association réside dans son projet unique, d'intérêt général, développé grâce à un modèle original en Europe. Il est assis sur deux piliers :

- La défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille,
- L'apport de réponses au quotidien par la gestion de services, d'établissements d'accueil, d'accompagnement médico-sociaux et éducatifs et d'entreprises adaptées.

Les missions associatives, dont l'objectif est d'accompagner et de défendre les personnes en situation de handicap et leur famille, sont financées par la générosité du public. Ainsi, les délégations développent au plan local la participation à la vie socioculturelle, l'exercice de la pleine citoyenneté et lutte contre l'isolement.
APF évasion organise, elle, des séjours de vacances.

La gestion de nos établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, dont le poids témoigne de notre implication dans l'apport de réponses adaptées aux personnes et qui favorisent, selon les âges, le dépistage du handicap, la rééducation, la scolarité, la formation professionnelle, l'hébergement ainsi que l'insertion professionnelle et sociale, est, en revanche, financée par des fonds publics.

Le projet associatif 2012 - 2017

L'APF décline ses actions et revendications dans son projet associatif. Véritable cadre politique et stratégique, celui-ci fixe les grandes orientations pour les années à venir et se fonde sur les valeurs et la participation de tous les acteurs de l'association, des valeurs au cœur même de son organisation.

Avec son projet associatif **« Bouger les lignes ! Pour une société inclusive »**, adopté par ses adhérents lors du congrès de Bordeaux en 2011, l'APF est plus que jamais en ordre de marche pour faire bouger la société. C'est un projet collectif et politique qui rassemble l'APF d'aujourd'hui et trace les contours de l'APF de demain.

Il fédère l'ensemble des parties prenantes et des actions de l'association. C'est le fruit d'un an de consultation du réseau associatif. Adhérents, élus, salariés, bénévoles, sympathisants, groupes et instances représentatives internes ont été amenés à se prononcer sur leur visions de l'APF, ses enjeux, ses priorités et à donner leur avis lors des différentes étapes de rédaction du projet, avant qu'il soit soumis au vote en Assemblée Générale.

Le prochain projet associatif 2018-2023 sera présenté lors du congrès APF qui aura lieu en juin 2018 à Montpellier.

4 orientations politiques

1 **Pour un renforcement de la place des acteurs de la société civile dans le champ politique, social, économique et culturel,**

2 **Pour une gouvernance associative toujours plus participative et démocratique,**

3 **Pour une offre de services au plus près des personnes et de leurs besoins,**

4 **Pour une société inclusive.**

« Bouger les lignes ! Pour une société inclusive »

10 objectifs stratégiques

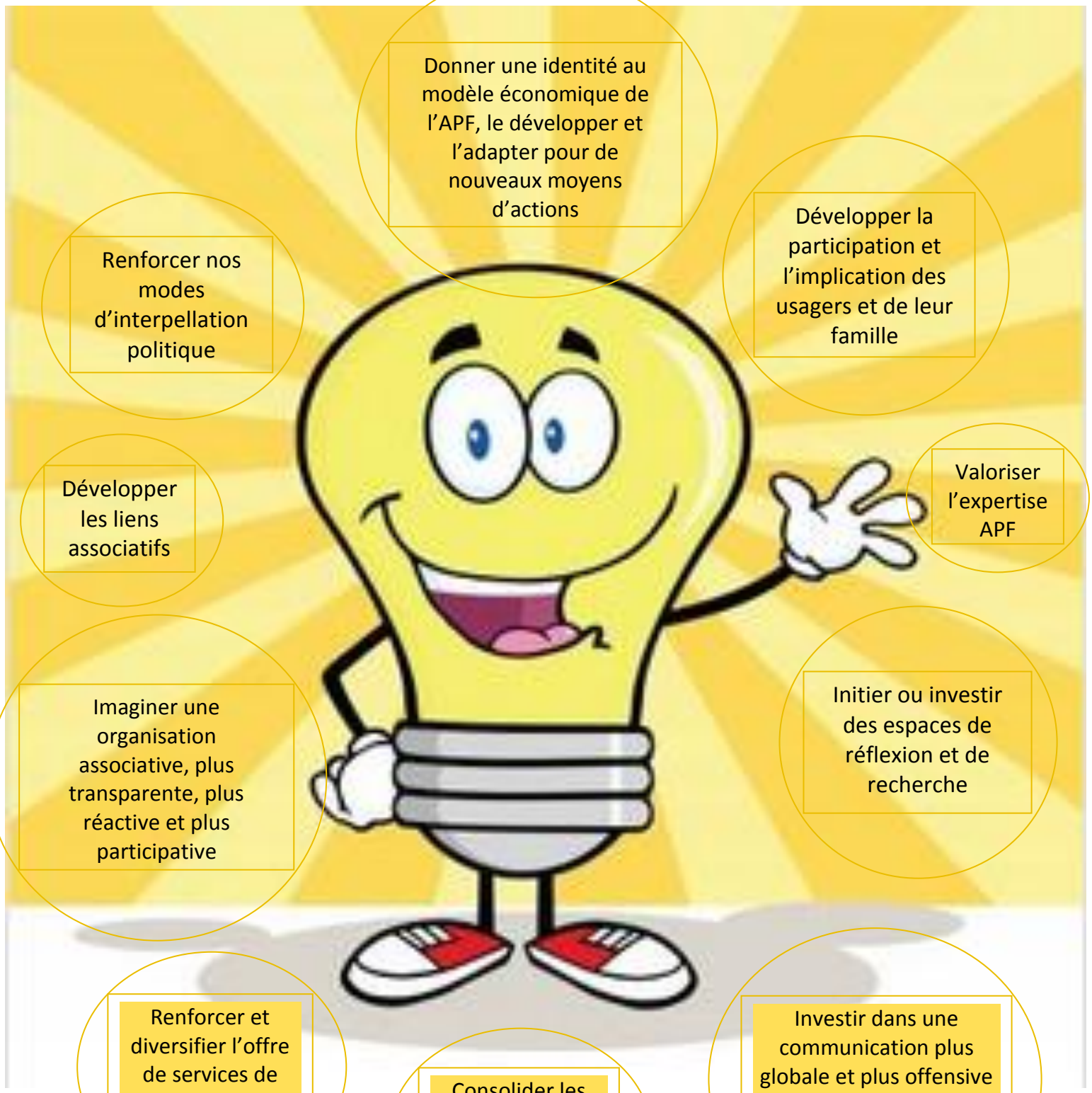

Une organisation régionale

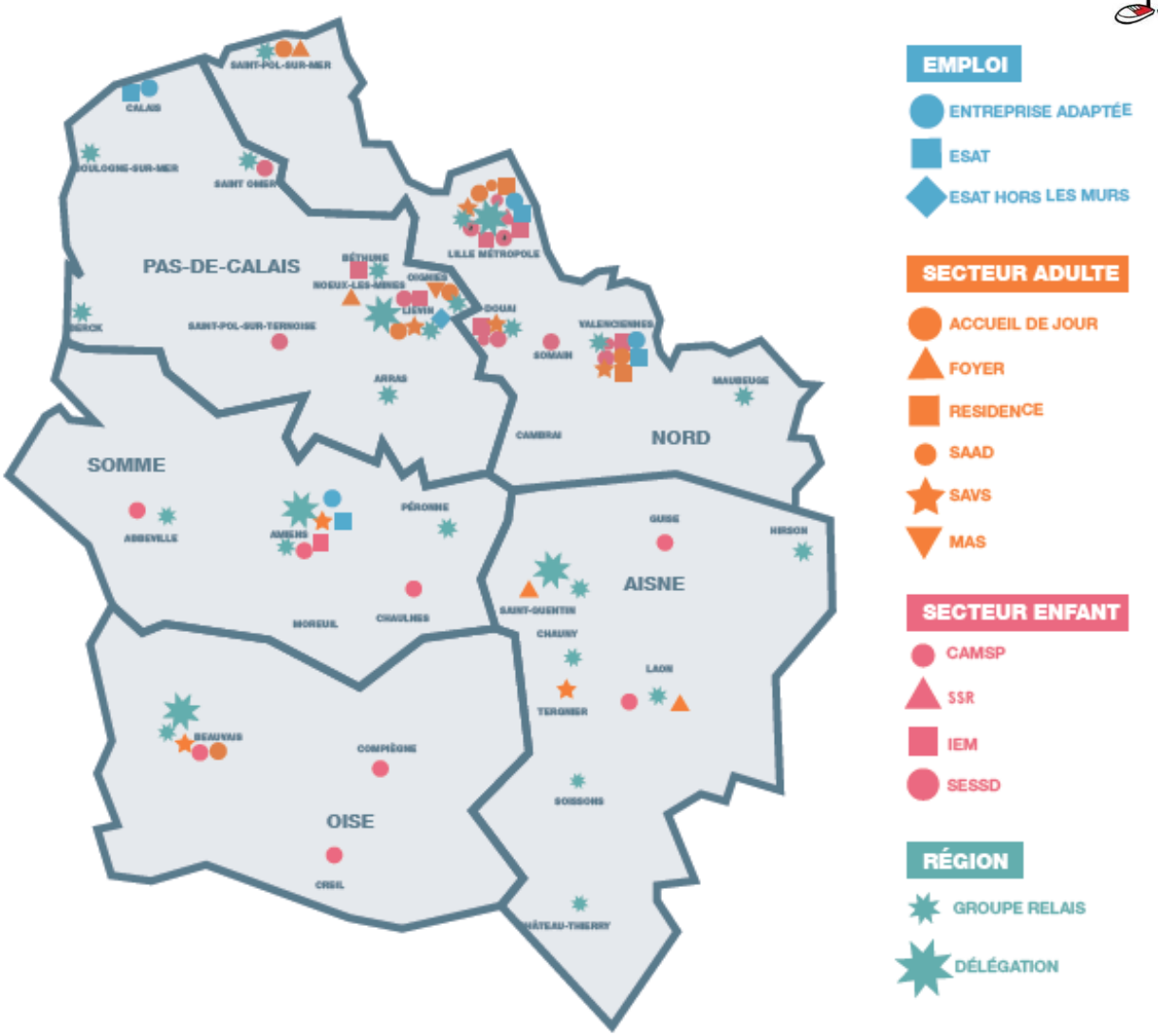

Des Femmes et des Hommes

2 500 adhérents	4 000 usagers	1 800 ETP salariés	900 bénévoles

Une Direction Régionale :

Région
Hauts-de-France

Dirigée par Hervé LHERBIER, elle pilote la mise en œuvre du projet associatif :

- en soutenant l'exercice de l'activité des établissements et services médico sociaux, sanitaires mais aussi du travail, des délégations et des élus (Conseil APF de Région).
- en développant la visibilité et l'expertise de l'association
- en assurant la promotion d'une société inclusive et en défendant l'égalité des chances pour chacun dans des dynamiques multi partenariales.

La carte territoriale

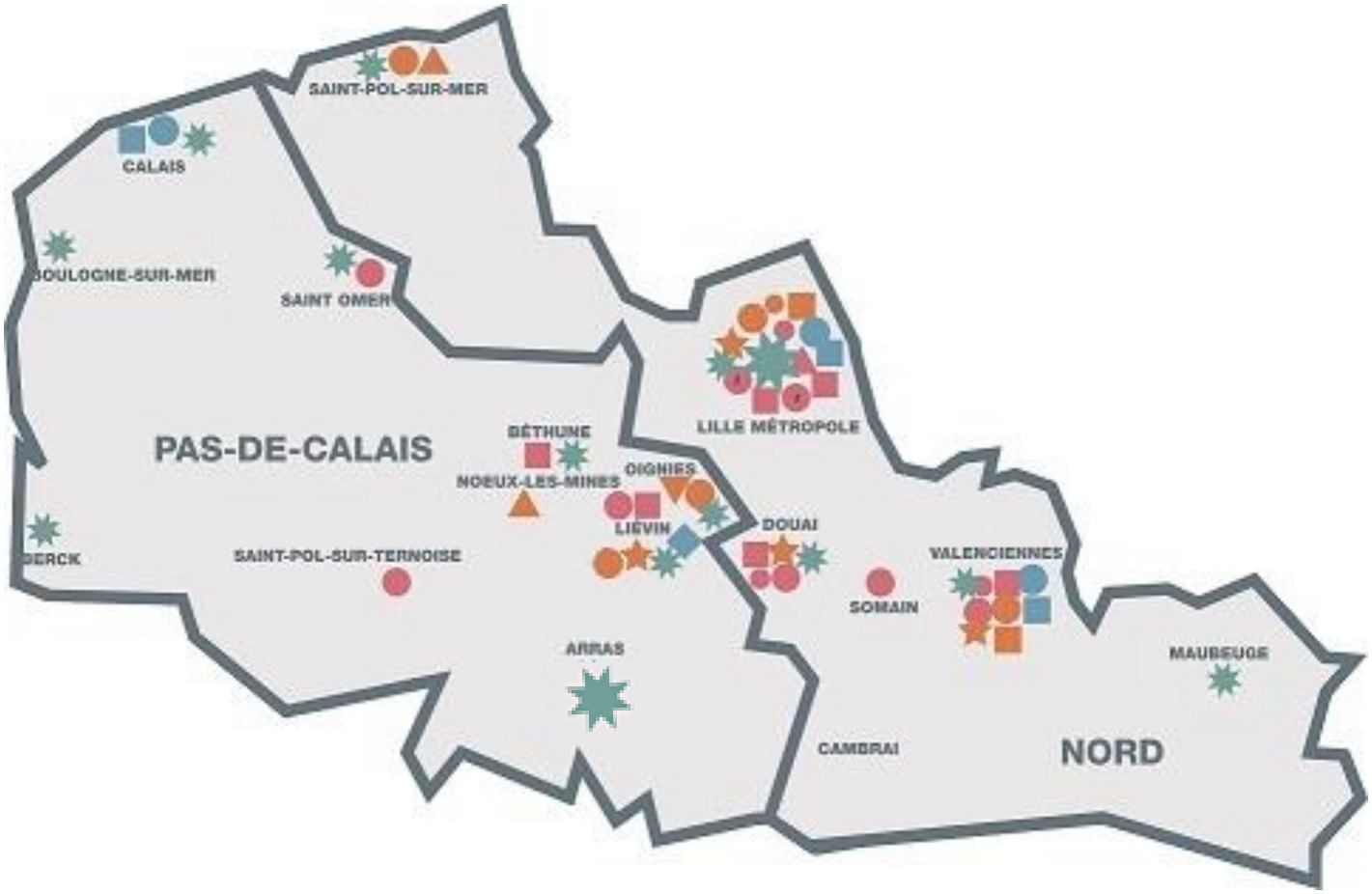

Une Direction Territoriale :

Nord le Département

Pas-de-Calais Le Département

Deux Délégations : **Arras** et **Lille**

Des Antennes de proximité : **Calais**, **Douai**, **Dunkerque**, **Marcq en Bareul**, **Maubeuge**, **Valenciennes**, **Villeneuve d'Ascq**

Deux Conseils APF de Département : Des élus porte-paroles politiques des personnes en situation de handicap, dont les représentants départementaux :

Pour le Nord : **Catherine ENGELAERE**

Pour le Pas-de-Calais : **Jean-Marie PETIT**

Les missions des délégations

Les délégations APF sont définies par :

1. une triple mission
2. un programme d'actions
3. une dynamique territoriale
4. un réseau d'acteurs

Ces quatre éléments constituent le cadre commun des délégations défini par le Conseil d'Administration au terme de la consultation en 2013.

1. Les délégations APF : leur triple mission

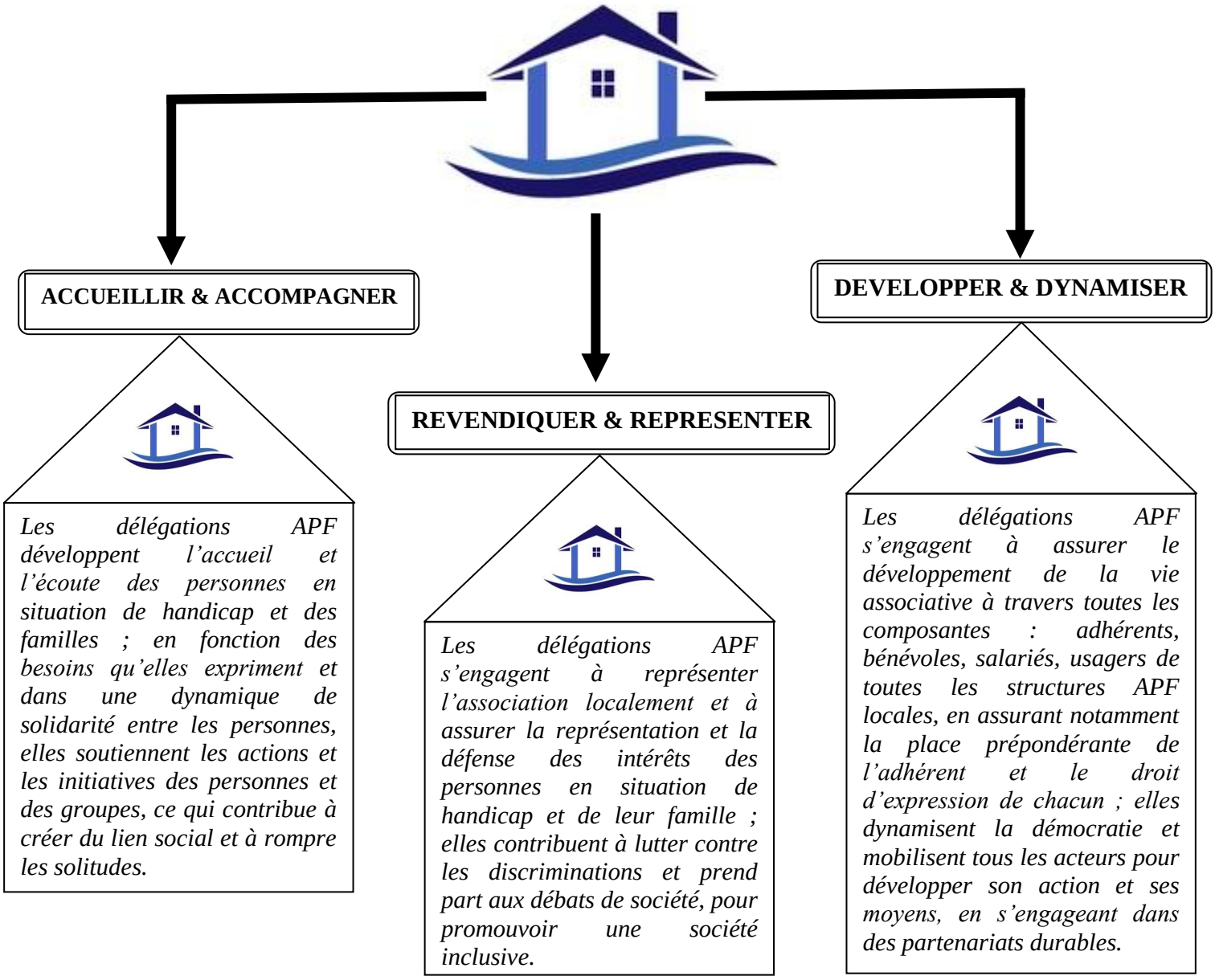

2. Les délégations, un programme d'actions

Pour remplir leur triple mission, les délégations APF mettent en œuvre un programme d'actions. Celui-ci doit permettre de répondre aux besoins des personnes, en fonction des réalités des territoires et des capacités locales. Il doit être en lien et en complémentarité de l'action des autres structures de l'APF présentes sur son territoire. Ce programme d'actions s'appuie sur trois niveaux :

1

Les actions de proximité essentielles
Ces actions constituent le cœur du programme pour assurer la présence de l'APF sur le territoire de la délégation au plus près des besoins ; elles sont prioritairement financées par la générosité du public.

2

Les actions de proximité possibles
Ces actions permettent d'enrichir le programme des délégations pour répondre aux besoins des personnes, dans une logique inclusive en favorisant l'accès aux structures de droit commun ; ces actions sont financées par des ressources locales.

3

Les actions à mener en commun
Ces actions complètent le programme des délégations ; elles sont menées conjointement entre les 2 Délégations du territoire pour permettre aux différents acteurs de se rencontrer et pour favoriser la démarche de mutualisation et la maitrise des coûts.

4

Pour aller plus loin, les actions rémunératrices
Ces actions permettent de répondre aux besoins des personnes ou des acteurs extérieurs à l'APF dans une relation marchande, à travers des prestations rémunérées qui génèrent des ressources au bénéfice du projet associatif de l'APF mis en œuvre localement. Elles s'inscrivent dans un cadre national, dans le respect des principes de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Elles développent l'utilité sociale, mettent en lumière les capacités de chaque être humain et valorisent l'expertise de l'association. Notons, par exemple, les actions de sensibilisation…

Arras

Lille

3. Une dynamique territoriale

Inscrite dans la réforme des régions, adaptée au nouveau contexte socio-économique, la réorganisation des délégations APF poursuit la mise en œuvre du projet associatif dans une dynamique territoriale, l'innovation et le développement des actions de proximité.
La concertation nationale a fait émerger un double objectif : la prise en compte des spécificités locales et le renforcement de la proximité. Le paysage APF se structure donc en trois axes :

- des territoires spécifiques au sein de chaque nouvelle région
- des instances régionales
- un réseau d'implantation locale comprenant des délégations et des antennes APF.

Valérie DEFONTAINE

Bénédicte LECLERCQ

Bénédicte LECLERCQ, Directrice Territoriale des Actions Associatives, pilote le **nouveau territoire Nord / Pas-de-Calais** dans chaque département et en collaboration avec **Valérie DEFONTAINE**, Assistante de Territoire et les agents d'accueil, **Danièle OSTENDE** et **Séverine VANTOUROUX** ;

Danièle OSTENDE

Séverine VANTOUROUX

Les Chargées de Développement des Actions Associatives assurent la proximité sur le territoire :
- **Isabelle DERAIN** pour la Métropole Lilloise
- **Alisson DUPONT** pour l'Avesnois, le Valenciennois, Le Douaisis et le Cambrésis
- **Bénédicte TROCME** pour l'Arrageois, le Lensois, le Béthunois et le Montreuillois
- **Perrine ANQUEZ** pour l'Audomarois, le Boulonnais, le Calaisis et le Dunkerquois

Isabelle DERAIN

Alisson DUPONT

Bénédicte TROCMÉ

Perrine ANQUEZ

En appui, au niveau des territoires, viennent des chefs de projet experts en terme de développement de projets et de recherche de ressources.
- **Claudine LEVRAY** : Chef de projet Ressources
- **Anne MUCHEMBLED** : Chef de projet Vie Associative

Claudine LEVRAY

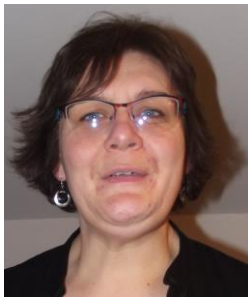
Anne MUCHEMBLED

Farida ZOUAOUI

L'équipe est renforcée par une chargée de mission Droit Individuel : **Farida ZOUAOUI**, pour être au plus près du besoin des personnes et soutenir les plus éloignées d'une réelle prise en charge en institution.

Deux comptables se portent garant de l'enregistrement de tous les mouvements financiers : **Lahbib EL BOUMEDIANI** et **Sandrine LEFEBVRE.**

Lahbib EL BOUMEDIANI

Sandrine LEFEBVRE

L'organisation des délégations vise également à développer la présence locale de l'APF. C'est dans cet esprit de synergie et d'œuvre collective que la carte APF réorganise l'action associative sur tous ses territoires pour mieux resserrer le maillage de son réseau et développer ses enjeux fondamentaux : l'équilibre budgétaire, la mutualisation de compétences, de services et de matériel, la coopération entre acteurs et la représentation locale des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Ainsi, dans cette dynamique, aucun changement pour les adhérents et les bénévoles : la localisation de leur délégation reste inchangée et les lieux d'activités sont maintenus, voire même étendus.

4. Un réseau d'acteurs

L'APF fonde son action sur le principe de la démocratie participative. A chaque niveau de son fonctionnement, qu'il soit national, régional ou départemental, les personnes en situation de handicap et leurs famille doivent pouvoir s'exprimer.
Il s'agit d'abord, pour l'association, de permettre à chacun de ses adhérents et usagers d'être acteur du changement.
Il s'agit ensuite d'enrichir les actions qu'elle mène, et les revendications qu'elle porte, par les contributions et les réflexions de chacun.
Les délégations s'attachent, dans tout ce qu'elles entreprennent en faveur des personnes en situation de handicap, à ouvrir ses portes et ses projets à tous les acteurs de proximité qu'ils soient des adhérents, bénévoles ou partenaires extérieurs. Ainsi, nous sommes persuadés que l'inclusion ne peut réellement se faire qu'en s'ouvrant sur les autres et en les invitant à partager les difficultés et les aspirations.

4.1 Les adhérents

L'adhésion est un **geste de solidarité** qui exprime l'intérêt porté aux personnes vivant avec une déficience motrice et leur famille dans la société.

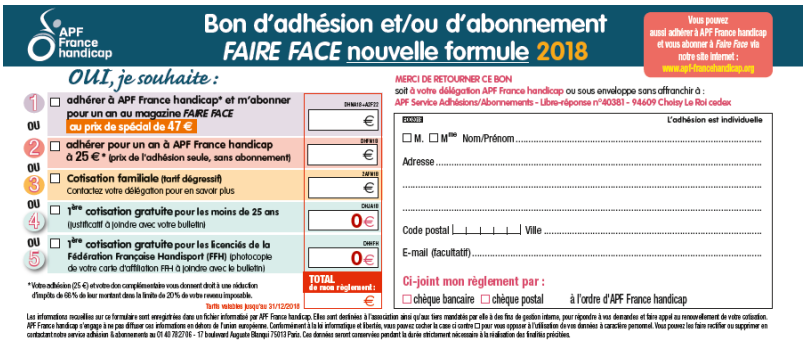
APF France handicap

Bon d'adhésion et/ou d'abonnement
FAIRE FACE nouvelle formule 2018

Vous pouvez aussi adhérer à APF France handicap et vous abonner à *Faire Face* via notre site internet : www.apf-francehandicap.org

OUI, je souhaite :

1 ☐ adhérer à APF France handicap* et m'abonner pour un an au magazine *FAIRE FACE* au prix de spécial de 47 € — DHM010-ASF22 — €

OU

2 ☐ adhérer pour un an à APF France handicap à 25 € * (prix de l'adhésion seule, sans abonnement) — DHF010 — €

OU

3 ☐ Cotisation familiale (tarif dégressif) Contactez votre délégation pour en savoir plus — ZAF010 — €

OU

4 ☐ 1ère cotisation gratuite pour les moins de 25 ans (justificatif à joindre avec votre bulletin) — DHJA010 — 0 €

OU

5 ☐ 1ère cotisation gratuite pour les licenciés de la Fédération Française Handisport (FFH) (photocopie de votre carte d'affiliation FFH à joindre avec le bulletin) — DHFFH — 0 €

TOTAL de mon règlement : €

*Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % de leur montant dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2018

MERCI DE RETOURNER CE BON
soit à votre délégation APF France handicap ou sous enveloppe sans affranchir à :
APF Service Adhésions/Abonnements - Libre-réponse n°40381 - 94609 Choisy Le Roi cedex

L'adhésion est individuelle

☐ M. ☐ Mme Nom/Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

E-mail (facultatif) .....

Ci-joint mon règlement par :
☐ chèque bancaire ☐ chèque postal à l'ordre d'APF France handicap

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Elles sont destinées à l'association ainsi qu'aux tiers mandatés par elle à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel au renouvellement de votre cotisation. APF France handicap s'engage à ne pas diffuser ces informations en dehors de l'union européenne. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez cocher la case ci contre ☐ pour vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez les faire rectifier ou supprimer en contactant notre service adhésion & abonnements au 01 40 78 27 16 - 17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris. Ces données seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

Elle permet à l'APF d'avoir **plus d'influence** pour défendre les personnes en situation de handicap moteur auprès des instances locales et nationales.
Adhérer à l'APF, c'est aussi contribuer à **changer le regard** de la société sur le handicap et améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et leur famille.

Personnes en situation de handicap ou non, parents, professionnels… Adhérer permet de s'associer à la vie de l'APF à travers des espaces d'information, de participation, de décision et de responsabilité.
L'adhérent est au cœur de toutes les actions de l'association et de toutes ses instances et ce, à tous les niveaux. A ce titre, l'adhérent peut se porter candidat aux diverses élections départementales, régionales et nationales organisées par l'association ou plus simplement élire les représentants.
L'adhérent s'implique avec et pour les personnes en situation de handicap moteur et leurs proches afin de créer du lien social. En tant qu'adhérent, l'APF permet de trouver, avec d'autres, les meilleures réponses aux besoins des uns et des autres. A ce titre, tous les groupes de parole et d'initiatives sont ouverts ainsi que tous les espaces de dialogue, d'échange et de convivialité créés au plus près des aspirations des adhérents.
Adhérer, c'est aussi rallier sa voix à celle d'un grand mouvement national militant et lui donner du poids dans le débat public avec la volonté partagée de bouger les lignes !
L'adhérent bénéficie de l'action revendicative de l'APF auprès des pouvoirs publics. Il peut également choisir de devenir représentant d'une instance ou d'un organisme. De cette manière, l'adhérent devient acteur de l'expertise de l'association pour participer à construire une société inclusive.

Ensemble, bougeons les lignes !

L'APF est une formidable histoire collective, forte de milliers d'engagements individuels ! Militants, usagers, bénévoles, salariés… chacun porte à sa façon notre ambition commune : celle de tous nous mobiliser autour d'un projet commun pour le faire vivre et le faire reconnaître. C'est le sens de l'adhésion à l'association.

Par délégation du Conseil d'Administration, dans le respect de la charte APF et de l'expression des adhérents, les membres des Conseils APF de Département sont garants de la mise en œuvre départementale des orientations associatives et politiques nationales de l'APF à travers les trois missions associatives :

- Accueillir & Accompagner,
- Représenter & Revendiquer,
- Dynamiser & Développer.

A ce titre, les Conseils APF de Département veillent et participent à la mise en œuvre des actions de proximité essentielles dans le département : accueil individualisé, lien associatif entre les acteurs APF, animation de groupes (jeunes, parents, de parole,…), animation de la démocratie interne, représentations externes, actions d'intérêt collectif, actions locales de ressources.

En particulier, les Conseils APF de Département :

- organisent et coordonnent la représentation politique de l'APF dans le département ;
- organisent et coordonnent la représentation de l'association dans les Conseils de la Vie Sociale (CVS) des structures gérées par l'APF dans le département, en lien avec l'administrateur référent ;
- participent à la définition des actions ressources locales afin de permettre la réalisation des orientations décidées ;
- arrêtent l'ordre du jour de l'Assemblée Territoriale, en lien avec la directrice chargée du soutien aux conseils ; préparent et animent l'Assemblée durant laquelle ils rendent compte de leur mandat
- garantissent les conditions de l'engagement associatif par le développement de l'adhésion APF, le respect de la charte du bénévolat APF et la mobilisation de volontaires ;
- proposent, valident, participent au choix et à la mise en œuvre des actions de proximité possibles, en fonction des besoins et s'assurent des moyens nécessaires, notamment : les groupes initiatives, les groupes thématiques, les groupes éthiques, les activités de loisirs et séjours de vacances, l'innovation… ;
- proposent, valident les lieux de présence de l'APF, notamment les groupes relais, et se tiennent informés de leurs activités et animations.

Selon les modalités définies par le Conseil d'Administration, en lien avec le Conseil APF de Région, les Conseils APF de Département contribuent également sur leur département, de manière consultative:

- à la définition et à la mise en œuvre des actions à mener en commun au niveau du territoire APF ;
- au dialogue de gestion concernant les implantations locales ;
- à l'évolution de l'offre de service.

Conseils APF de Département

Courant 2017, ce sont 8 réunions de travail pour le Nord et 6 pour le Pas-de-Calais :
Les thématiques abordées :
Préparation de l'Assemblée Territoriale, accès aux soins, Journées Bientraitance/Maltraitance, les jeunes, le bénévolat, habitat inclusif, délocalisation de l'Entreprise Adaptée, Projet Associatif, Comité d'Entente, Salon Autonomic, nouveau quinquennat et élections législatives, etc….

Samedi 24 juin, 450 personnes (adhérents, accompagnateurs, bénévoles et invités) ont participé à l'Assemblée Générale 2017 de l'APF qui s'est tenue cette année à Colmar. Elle a permis de faire le point sur les grands débats qui ont animé l'association ces derniers mois : modifications des statuts, révision du règlement intérieur, élection au conseil d'administration, #2017Agirensemble...

De plus, elle a permis d'ouvrir la démarche vers le congrès APF en juin 2018.
Pour la quatrième année consécutive, l'Assemblée était accessible en direct sur internet. Il s'agissait ainsi de donner la possibilité, au plus grand nombre d'adhérents, de participer à ce temps fort de notre vie associative.
Les adhérents ont exprimé leur confiance au Conseil d'Administration et manifesté leur désir d'agir ensemble.
Pour le territoire, ce sont 5 adhérents qui ont participé en portant la parole du Nord/Pas-de-Calais.

Le Rapport d'Activité, le Rapport Moral et le Rapport Financier sont accessibles sur le site de l'APF : https://www.apf.asso.fr/actualite/assemblee-generale-2017-de-apf-3840

L'Assemblée Territoriale de l'APF

Elle s'est inscrite dans le cadre de la démarche engagée par l'association pour réviser ses textes fondamentaux : la charte APF, les statuts APF et le règlement intérieur APF.
Les adhérents ont été invités à venir débattre sur l'avenir de l'Association, et en particulier sur le projet de texte révisant les statuts APF. Cette proposition de modification des statuts a été élaborée à partir d'un long travail de co-construction avec les différents acteurs de l'association.

Ainsi, une centaine d'adhérents s'est réunie le 11 février lors de l'Assemblée Territoriale aux Pyramides de Lys les Lannoy et a participé à l'élaboration des suggestions d'améliorations à transmettre au Conseil d'Administration à partir de cinq enjeux.
La révision des statuts est d'abord une réponse aux demandes formulées par les adhérents.
La démarche a été pleinement démocratique, à travers l'organisation de réunions des adhérents dans tous les départements, au cours desquelles, une majorité a souhaité ce changement.
Comme le prévoient les statuts actuels APF, tous les adhérents ont été appelés à se prononcer sur les propositions de textes révisés. Ainsi, ceux ayant un an d'adhésion et à jour de cotisation ont été invités à voter par correspondance sur cette proposition de modification des statuts.
La plateforme APF http://nouvellegouvernance.apf.asso.fr regroupe les différentes étapes et le projet définitif de modification des statuts soumis au vote.
La journée s'est achevée sur la présentation des rapports d'activité et financier par la Direction et les élus des CAPFD.

Contribution au nouveau projet associatif APF

L'APF a engagé le renouvellement de son projet associatif pour la période 2018/2023. Adhérents, usagers, bénévoles, salariés et volontaires ont pu participer à sa construction.
Sur le territoire, les 11 et 14 décembre ont permis de réunir les adhérents afin de réfléchir ensemble sur l'évolution des orientations APF.

Le projet associatif de l'APF, c'est :

- une démarche pour « mettre en mouvement » tous les acteurs de l'association sur les cinq années à venir ;
- une vision politique partagée portée par des fondamentaux, une référence et un cadre communs ;
- un projet politique de transformation de la société pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap ;
- un projet de mobilisation de tous les acteurs de l'APF pour donner du sens à l'action ;
- un projet lisible par l'extérieur pour renforcer les liens de l'APF avec la société civile.

Fruit de plusieurs centaines de contributions de tous les acteurs de l'association, il incarne la dynamique de co-construction et de participation de l'APF, véritable marque de fabrique de l'association.
Prolongeant la trajectoire de « Bouger les lignes ! pour une société inclusive », titre du précédent projet associatif 2012-2017 de l'association, ce nouveau projet prend acte des nouvelles attentes et des nouveaux contextes.
Si la société inclusive et solidaire reste l'ambition de l'APF, le nouveau projet associatif s'appuie sur deux piliers, l'approche par les droits et l'innovation et met au centre de ses orientations le pouvoir d'agir et le pouvoir de choisir de la personne.
Ce dernier invite les acteurs de l'APF, ses structures, mais aussi tous ceux qui partagent ses combats, à se mobiliser autour de cinq axes stratégiques, tous liés les uns aux autres et agissant ensemble : accéder aux « droits réels », être acteur d'une société inclusive et solidaire, s'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes, construire ensemble pour être plus forts, renforcer son ADN participatif.

4.3 Les bénévoles

Etre bénévole à l'APF c'est :

Aller vers les autres en donnant un peu de soi-même,

Intégrer une équipe pour réaliser un objectif commun,

Défendre, en toutes circonstances, les personnes vivant avec une déficience motrice et leur famille,

Echanger des idées, des expériences, se retrouver autour de valeurs communes,

Réaliser un accomplissement personnel en œuvrant pour une grande cause.

Au sein des Délégations du Nord/Pas-de-Calais, ce ne sont pas moins de **238 bénévoles répertoriés** qui agissent sur diverses missions en fonction de leurs compétences, envies et disponibilités. La bonne volonté et l'investissement des bénévoles sont indispensables au bon fonctionnement des délégations. Sur l'année 2017, l'intervention de l'ensemble de ces personnes est estimée à :

53 780 heures de bénévolat, soit 29,55 ETP

Association/bénévoles, deux mots indissociables : l'un n'allant pas sans l'autre, l'un n'existant pas sans l'autre. Les bénévoles regroupent des adhérents ou sympathisants, en situation de handicap ou non. Soucieux d'aller vers les autres en donnant un peu d'eux-mêmes et forts de leurs convictions, les bénévoles s'investissent, donnent de leur temps et de leur énergie tant dans l'action militante que dans l'action associative.

L'APF met en œuvre une politique du bénévolat « Valoriser et promouvoir l'engagement bénévole ». Depuis janvier 2017, une dizaine de nouveaux bénévoles ont intégré les délégations.

Tout au long de l'année, des bénévoles participent activement à différentes actions : animation de groupe, accompagnement de personnes dépendantes dans des sorties et/ou séjours, transports de personnes en situation de handicap, actions de ressources (collecte, stand, ventes diverses,…), démarches de sensibilisation (écoles primaire, collège, lycée, enseignement supérieur, entreprises,…), etc.

Le soutien administratif représente également une grande partie du travail bénévole : mise sous pli, accueil physique ou téléphonique, classement, etc.
Par exemple, durant l'année, le standard téléphonique et l'accueil physique au sein de la Délégation de Lille sont tenus par une bénévole lors d'absence pour congés ou récupération. Formée et expérimentée, cette bénévole oriente les personnes accueillies tout en prenant le temps de recevoir et d'écouter les demandes de chacun.

Cette nouvelle organisation a pour but à terme d'optimiser l'accueil et de soulager l'équipe de professionnels.

Les délégations sont de plus en plus sollicitées tant pour des demandes individuelles que pour des projets collectifs.

4.4 Les Référents Associatifs

Mis en place par les Délégations, les référents associatifs sont des professionnels volontaires des établissements médico-sociaux de l'APF afin de renforcer le lien entre les établissements et la vie associative. Le principal but est de mieux se connaitre pour œuvrer ensemble avec la perspective d'envisager d'avantage de projet en commun.
Les participants sont pleinement satisfaits de ce contact régulier et sont les porte-parole des échanges et décisions auprès de leurs collègues afin que l'information soit diffusée le plus largement possible.
Il s'agit d'une belle occasion de favoriser l'esprit d'entreprise pour d'avantage de convivialité et de soutien mutuel.
Une trentaine de professionnels sont engagés dans le cadre des Référents Associatifs issus de 22 établissements et services différents sur 43 existants.

Droit des Personnes en Situation de Handicap

Présentation du dispositif

Au contact des Personnes en Situation de Handicap nous ne pouvons que constater la dégradation du contexte social, par exemple :

- des heures de PCH souvent à la baisse lors des renouvellements d'aide humaine ;
- taux d'invalidité revus à la baisse ;
- conditions d'octroi de l'AAH de plus en plus contraignantes ;
- nécessité plus fréquente d'aller en recours pour obtenir les droits ;
- des restes à charge importants en ce qui concerne la prestation de compensation ;
- beaucoup de personnes en situation de handicap semblent résignées, fatiguées, écœurées de devoir se battre pour obtenir leurs droits. Certains abandonnent et n'utilisent plus les dispositifs existants.

Nous voyons là, la nécessité accrue de les accompagner dans les démarches vers l'acquisition, le maintien de leurs droits. Cependant, nous sommes très vigilants à les rendre acteurs dans cette démarche, tout en leur indiquant ce qu'il faut faire.
Nous les impliquons pour les rendre le plus autonome possible dans la défense de leurs droits.
La prise en compte des demandes individuelles et ponctuelles est la première réponse que les acteurs de la direction territoriale se doivent d'apporter aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.

Ainsi, la Direction Territoriale mène un travail d'information, de conseil et de suivi.
Pour cela, elle a mis en place un dispositif nommé Droit Individuel des Personnes en Situation de Handicap depuis 2016. La coordination de ce dispositif sur le territoire est assurée par Farida ZOUAOUI (chargée de mission Droit individuel).
Les bénévoles et salariés du dispositif, appelés « premiers accueillants », ont pour mission d'être à l'écoute des personnes en situation de handicap et de leurs familles, de comprendre leur demande, d'apporter une réponse associative à leurs demandes axées sur la vie sociale et la rupture de l'isolement et/ou de les orienter.
Ces personnes ne sont pas des professionnels du droit ni de l'action sociale. C'est pourquoi, elles sont conseillées techniquement, par des professionnels de l'APF (Chefs de projet et direction). Par ailleurs, elles souhaitent suivre des formations spécifiques « comment prendre de la distance face aux situations complexes » afin d'apporter une réponse de qualité aux personnes accueillies sans se mettre en difficulté psychologique.

Le but de l'équipe est de recenser les besoins des personnes en situation de handicap afin d'alimenter l'action collective et revendicative de l'APF, tant au plan départemental que national. Les permanences du service Droit Individuel s'effectuent sur rendez-vous, dans les locaux de la direction territoriale.

Objet des demandes

En préambule, il est à noter que la personne reçue, dans ce cadre, présente, en général, une demande initiale, qui s'avère souvent plus complexe que prévu. Les temps de discussion, qui se déroulent en fonction des besoins et des souhaits de la personne, sont l'occasion d'échanges qui peuvent permettre soit de repérer ou de faire émerger des questions ou des problématiques non évoquées explicitement.
Le nombre de demandes reçues est un indicateur, certes empirique mais vérifié, de la notoriété de l'association et de la qualité de l'accueil et du soutien apporté. De plus, certaines personnes reviennent car disent-elles, « elles ont été tellement bien reçues et écoutées ».

Ainsi, en un an, c'est quelques 200 personnes qui ont été reçues et accompagnées.
dans **20 %** des cas, une personne arrive avec plusieurs problématiques.

Origine et historique des demandes

Les demandes sont exclusivement concentrées sur des personnes en rupture de parcours et qui ne sont pas prises en charge par un établissement médico-social. Il s'agit donc la plupart du temps de personnes fortement isolées qui se trouvent bien démunies face à leur situation parfois très complexe.
Le travail en réseau amplifié favorise également les demandes venant de différents partenaires qui sollicitent l'expertise et le soutien de l'APF.

La nature des demandes

Les chiffres montrent que les délégations APF sont repérées comme un lieu d'information fiable par les personnes en situation de handicap ou leur famille mais aussi les professionnels.

	Nord		Pas-de-Calais	
NATURE DE LA DEMANDE	Nb	%	Nb	%
Accès au droit / Législation	160	28,32 %	20	17,39 %
Constitution du dossier MDPH	40	7,08 %	6	5,22 %
Habitat/ Aides/demande de logements	40	7,08 %	19	16,52 %
Accessibilité	12	2,12 %	-	-
Juridique	15	2,65 %	-	-
Permis de conduire	15	2,65 %	4	3,48 %
Scolarité / Emploi / Formation	30	5,32 %	-	-
Vie Sociale / Loisirs / Vacances	40	7,08 %	5	4,35 %
Transports	38	6,73 %	6	5,22 %
Santé/Soins	33	5,85 %	-	-
Accès au crédit	14	2,48 %	3	2,61 %
Retraite - Pension d'invalidité	55	9,73 %	13	11, 30 %
Fiscalité	9	1,59 %	2	1,74 %
Aides administratives (diverses)	55	9,73 %	37	32,17 %
Successions	9	1,59 %	-	-
TOTAUX	565	100 %	115	100 %

Les actions de sensibilisation

Les acteurs APF qu'ils soient salariés ou bénévoles utilisent un kit pédagogique ainsi que des outils d'animations pédagogiques (films, parcours en fauteuil roulant,…) lors des interventions au sein d'établissements scolaires.
Le déroulé des interventions est donné ici à titre indicatif pour une durée d'une à deux heures. Chaque classe bénéficie d'une intervention spécifique, préalablement définie entre l'établissement scolaire, la salariée et les bénévoles au cours d'une réunion de préparation ou d'un entretien téléphonique.

- Présentation de l'APF
- Objectifs, missions et actions de l'association
- **Notion de « handicap » et de « déficience » (présentation des différents types de déficiences et des conséquences sur la vie quotidienne des personnes)**
- Témoignages / échanges /animations pédagogiques
- Réponses aux questions

Ces interventions sont systématiquement adaptées au demandeur selon les besoins (niveau de classes, entreprises, institutions, administrations, etc). Quelques exemples en images :

AFPA

Ecoles Primaires

Collège

Lycée

Centre Social : Prévention routière

Fête du Jeu

Mairie

Les actions de rencontres, d'échanges et de proximité

Ces moments sont essentiels et attendus par nos adhérents. Ce sont des lieux privilégiés pour accueillir, écouter, échanger, rencontrer, créer du lien et lutter contre l'isolement.
Quelques uns en image :

Les 18 Groupes et Clubs sur le territoire dont 14 sur le Nord et 4 sur le Pas-de-Calais :

Les activités thématiques :

Atelier Théâtre

Barbecue

Paralytipêche

Chandeleur

Les sorties Nature ou Culturelles :

Les 3 Bonniers

Caserne des Pompiers

Les Prés du Hem

Le Camelus

Salon de l'Agriculture

Ferme aux Oies

Marais de Fretin

Les sorties Mer :

Le Portel

Baie de Canche

Malo Les Bains

Merlimont

Les séjours territoriaux :

Anjou

Rome

Alsace

Les sorties festives :

Marché de Noël

Cirque

Karaoké

Galette des Rois

Les Sorties sportives :

Balade Canine

Initiation Boccia

Tous différents
Mais tous égaux

La Coulonoise

Les actions spécifiques

L'Accessibilité

L'APF siège grâce à des bénévoles aux commissions d'accessibilité des Départements.
Des bénévoles actifs sont les référents locaux en accessibilité qui ont pour mission de faire prendre en compte les besoins des personnes à mobilité réduite notamment le respect des exigences réglementaires et sont membres de ces commissions avec le soutien de la délégation.

Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) : 1 réunion plénière par an

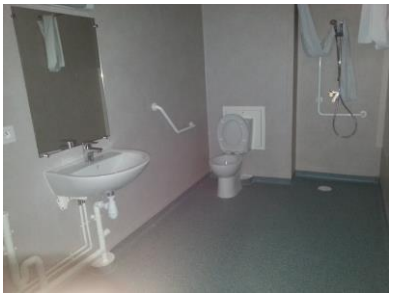

Sous-Commissions Départementale d'Accessibilité : Lille et Arras
une réunion de travail par semaine (pour le Nord) + 1 commission par mois

Sous-Commission Départementale pour l'homologation des Enceintes Sportives

Commissions d'Arrondissement de l'Accessibilité : Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Valenciennes
1 commission par mois pour chacune d'entre elles

Commissions Communales d'Accessibilité (Technique) : (1 commission par mois pour chacune d'entre elles) : Lambersart, Coudekerque, Tourcoing, Roubaix, Lille (se rajoute 1 réunion de travail par mois)

Commissions Communales (ou Intercommunales) pour l'Accessibilité (Politique) :

Plus d'une centaine de bénévoles qui représentent l'APF dans ces commissions qui sont une véritable instance de concertation. Notons tout de même les difficultés rencontrées pour faire vivre ces commissions comme la loi le prévoit !

L'Ethique

Depuis plusieurs années, l'APF développe les espaces de réflexion éthique. Qu'est ce que l'Ethique ? Quelle utilité ?

L'éthique sert :

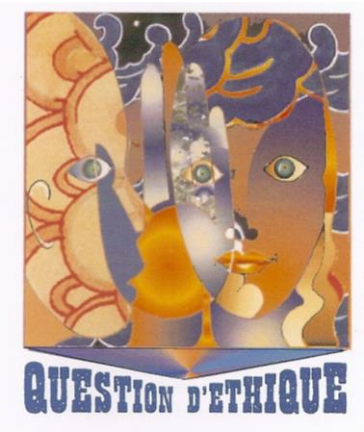

- à questionner nos incertitudes, à sortir de nos préjugés, des idées toutes faites, des doctrines…
- à confronter les points de vue
- à favoriser l'accès à la parole de tous, et particulièrement de celles et ceux qui, pour une raison ou une autre, en sont privés
- à rendre possible l'expression des souffrances, des situations d'indignité…
- à apprendre à élaborer ensemble une réflexion à partir d'un vécu, d'une situation…
- à rechercher ensemble les fondements de nos convictions et de nos actes.

Dans le Nord, un groupe existe depuis 2006 : « tutelle curatelle » est la thématique qui a réuni les participants.

Les groupes SEP 62

4 groupes existent sur le Pas-de-Calais : Noeux les Mines, Boulogne, Calais et Lens.
Ils permettent aux personnes concernées par la SEP de se réunir, de parler librement de leur situation, de s'échanger des idées et astuces en toute convivialité et dans le plus grand respect.
Chaque année, un stand APF est tenu dans le cadre de la Journée Maison de la SEP qui s'est déroulé à Lille Grand Palais le 19 mai.

La communication des délégations

La Direction territoriale propose de nombreux supports d'informations. A travers ses publications (Blog, Facebook, Journal territorial, Rapport d'activité…) elle apporte aux personnes concernées par la déficience motrice, aux professionnels du handicap, aux représentants et aux sympathisants, à la fois des informations médicales, sociales, économiques, juridiques, fiscales, pratiques et une écoute attentive à leurs problématiques, tout en favorisant les échanges et la prise de position.

Le bulletin territorial :

Les bulletins départementaux ont suivi la réorganisation des délégations en territoire. Ainsi, le territoire Nord / Pas-de-Calais a vu naître son premier journal territorial. Les délégations du Nord et du Pas-de-Calais sont 2 entités avec une identité et un environnement propres. L'important est de s'appuyer sur tous nos savoir-faire respectifs pour penser et construire des actions visant à défendre les droits des personnes en situation de handicap.

Les deux délégations s'appuient sur un réseau d'acteurs divers pour dynamiser leur vie associative en tenant compte des difficultés et obstacles qui leur sont propres.

Ce journal, publié quatre fois par an, est destiné prioritairement aux adhérents et aux bénévoles des deux délégations, mais également aux usagers, partenaires et autres institutions. Un comité de rédaction, composé de bénévoles et d'adhérents, est en charge du contenu du magazine et se mobilise pour faire rédiger les articles avec le souci permanent de réaliser un bulletin à la fois informatif, simple et attractif tout en veillant à ce que toutes les initiatives APF et les thématiques du handicap y soient abordées. Il recense toute l'actualité de l'association sur le territoire et reprend aussi les initiatives et projets régionaux et nationaux. Il se veut support d'expression des adhérents de l'association qui peuvent y publier des informations, des témoignages.

Enfin, bien plus qu'un simple bulletin, ce journal est, avant tout, un moyen d'échanger et de communiquer entre nos deux délégations afin de mieux se connaître. Car c'est ensemble, tous unis, que nous pourrons au mieux représenter et défendre les personnes en situation de handicap et faire enfin bouger les lignes pour une société inclusive et ouverte à tous.

Les adhérents du territoire ont été invités à choisir un nom pour ce nouveau journal territorial issu de la fusion du Pôle 59 et du Zoom 62 devenue **La Voix des Beffrois**.

Les blogs du territoire :

http://dd59.blogs.apf.asso.fr/

http://dd59.blogs.apf.asso.fr/

L'APF présente au Salon Autonomic de Lille

3 stands de l'Association ont été tenus par la Direction Territoriale en lien avec le Siège, Atouts Access et CRNT.

Le siège APF a souhaité profiter de l'opportunité pour faire la promotion du magazine national « Faire Face ».

Atouts Access est un service spécialisé dans l'accessibilité des bâtiments (ERP et Logements), des espaces publics, des services, et des équipements touristiques.
Son expertise est tournée vers la Qualité d'Usage et l'Accessibilité Universelle.
Ce service vient en appui des collectivités, des bailleurs, des associations, et des propriétaires ou gestionnaires d'établissements privés.
De plus, Atouts Access a conçu un modèle de Registre Public d'Accessibilité qu'il commercialise.

CRNT, le spécialiste des nouvelles technologies, pour ne plus avoir peur du numérique !
Depuis plus de 20 ans, le Centre d'expertise et de Ressources Nouvelles Technologies & Communication (C-RNT) de l'APF assure une veille exhaustive sur les aides techniques numériques et les aides à la communication, dispense de nombreuses formations sur l'utilisation des outils numériques au service de l'inclusion (sociale, scolaire et professionnelle), conseille les professionnels dans toute la France et leur permet d'emprunter du matériel pour réaliser des essais. Il est possible de s'abonnez pour bénéficier de ces services et recevoir les publications ! Rendez-vous sur le site internet : http://c-rnt.apf.asso.fr/
C-RNT a proposé le jeudi 30 novembre au salon Autonomic (Lille Grand Palais) une conférence sur le thème de l'accessibilité à l'ordinateur et y a présenté un panorama des dernières solutions libres et/ou gratuites.

La Direction territoriale, quant à elle, a coordonné la présence de chacun et tenu un stand pour faire connaitre la dynamique du territoire.
Elle a eu le privilège d'accueillir la Secrétaire d'Etat chargée de l'Accessibilité, la Présidente de la CNSA, La Vice-Présidente Chargée du Handicap du Département du Pas-de-Calais.

Les actions ressources des délégations

Les différents acteurs (adhérents, bénévoles et salariés) se mobilisent tout au long de l'année afin de diversifier, autant que faire se peut, les actions de ressources car rien n'est acquis d'avance. En effet, le budget de la Direction territoriale reste très fragile et incertain puisqu'il repose sur la générosité du public et les subventions communales.
Les occasions ont été nombreuses afin de tendre au mieux vers l'équilibre budgétaire.
Ces actions sont organisées par les délégations tout en revêtant un aspect festif et convivial.

Des campagnes nationales :

Fête du Sourire :

Semaine Nationale :

HandiDon :

BEAU GESTE

Handidon, zumba et chant salle Mandela

L'association des paralysés de France vous invite salle Mandela pour une zumba géante.

Des initiatives dynamiques et diversifiées :

Emballages Cadeaux :

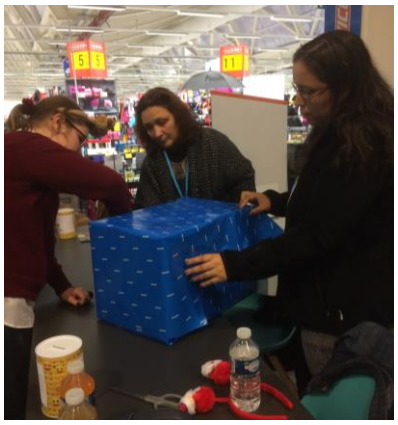

Soirée Chorales en Solidaire :

Opération « Château » :

Recyclage bouchons :

Stands de vente :

Marchés de Noël :

Les subventions des collectivités territoriales

Outre nos ressources propres et parce que le handicap existe en tout lieu, nous sollicitons également les municipalités pour une subvention communale ainsi que les Syndicats Intercommunaux afin de poursuivre, d'amplifier et de diversifier nos différentes actions au profit des personnes en situation de handicap quel que soit leur lieu de vie. Le soutien demandé est personnalisé à chaque commune et fonction du nombre de participants et de personnes accompagnées résidant sur ladite commune.
Malgré le contexte budgétaire de plus en plus contraint, c'est ensemble que nous pouvons relever le défi d'une société inclusive et ouverte à tous avec une prise en compte de chaque individu sans discrimination. L'APF souhaite continuer de proposer son expertise à tous les partenaires qui en ont besoin.

Les dons et legs :

Ils sont principalement issus de la générosité du public. Les appels à dons se font par voie de courriers type mailing diffusés sur l'ensemble des 2 départements.
Il peut s'agir, aussi, de dons spontanés d'entreprises, de dons associés aux adhésions.
Les donateurs jouent un rôle fondamental ; les fonds collectés constituent une ressource essentielle qui sert directement à soutenir les actions et activités conduites sur les départements au plus près des demandes des personnes vivant avec une déficience motrice et leur famille (accueil, informations, sensibilisation, représentations, défense de droits, animation de la vie associative…).
Comme sur le plan national, le Territoire Nord/Pas-de-Calais subit une baisse régulière des dons.
Les legs, donations et assurances-vie sont essentiels à l'APF pour mener à bien ses actions aux bénéfices des enfants et adultes en situation de handicap. L'APF s'investie pour enrichir son réseau « famille de cœur ». Elle est fière et heureuse de pouvoir compter de nouveaux bienfaiteurs et les remercie chaleureusement.

Rapport financier 2017

Depuis le 1er janvier 2017, les comptes annuels du territoire regroupent ceux des délégations du Nord et du Pas-de-Calais.
Comme l'ensemble des structures APF, les comptes du territoire sont supervisés régulièrement par le Responsable Régional Administratif et Financier du service interne de contrôle de gestion APF. Ils sont ensuite présentés au Conseil d'Administration pour validation et consolidation.

L'intégralité du rapport financier est disponible sur demande au sein de la direction territoriale.

Malgré tous les efforts entrepris durant l'année, le résultat de 2017 est déficitaire de 39 552 € avec un montant total de dépenses de 1 066 138 € et de recettes de 1 026 586 €.

Répartition budgétaire

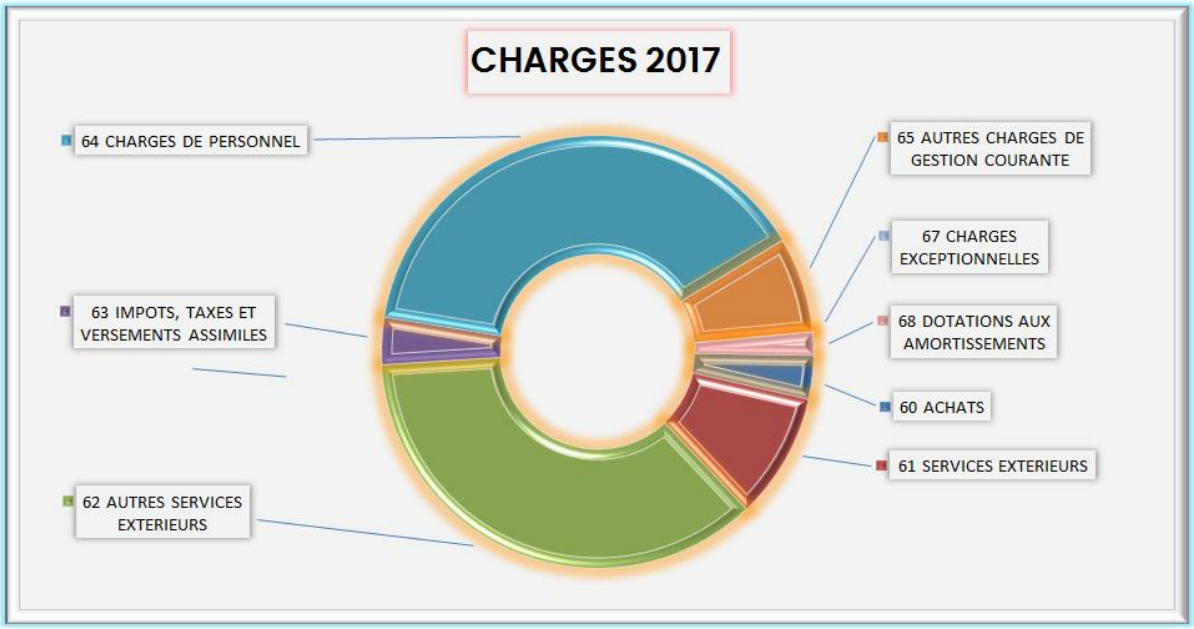

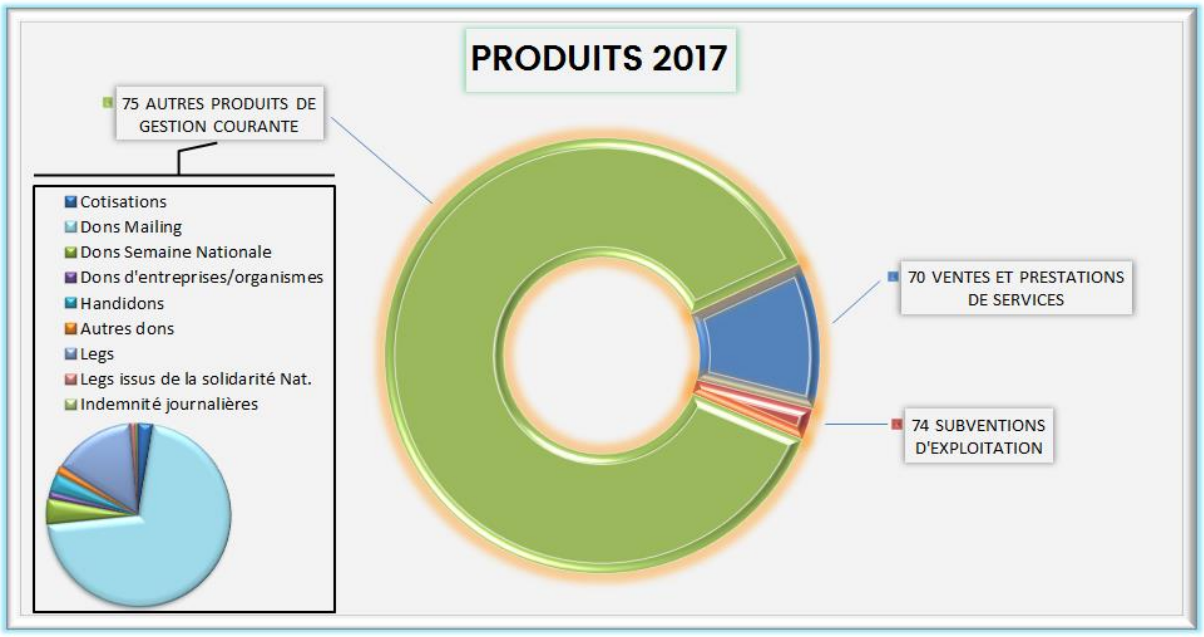

Quelques mots pour conclure…

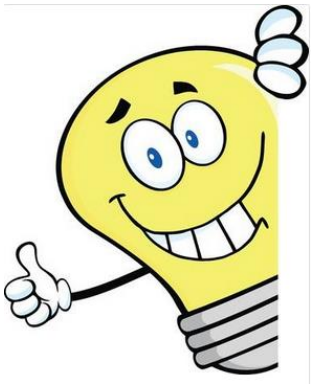

2017 se clôture, vitalité et dynamisme ont rythmé l'année. Que c'est court une année, on aimerait faire tant de choses….

L'engagement professionnel des bénévoles et des salariés de l'APF reconnu pour leur expertise, s'est traduit en 2017 dans des domaines tels que :

- La démocratie participative menée par les élus des 2 CAPFD qui analysent, échangent et organisent la représentation des adhérents auprès de diverses instances (CVS, CAPFR, MDPH, COMEX, CDAPH, Conseil Départemental, Comité d'entente ou inter associatif, UDAF, CAF, CPAM….)
- l'accessibilité (CCA – CDCA…)
- les sorties et les séjours permettant aux adhérents de bénéficier sans restriction de la découverte de lieux touristiques
- l'accueil des demandes individuelles qui permet de faire remonter les difficultés vécues par chaque personne et de mettre en place des revendications collectives
- le lien avec les établissements accueillant des usagers et des familles, les référents associatifs
- les groupes relais et clubs animés par des bénévoles impliqués dans nos antennes démontrent que la solidarité et le militantisme existent.

2018 s'amorce sous de nouvelles perspectives :

- le changement de nom de notre association,
- un nouveau projet associatif
- le congrès de Montpellier
- la poursuite de la nouvelle organisation et l'amplification du travail de proximité grâce aux groupes relais
- les chantiers pour la défense des droits des personnes en situation de handicap (ressources, la PCH, l'accessibilité qui fait marche arrière, le logement, l'emploi,…)
- la continuation des activités au sein des groupes, des sorties, des séjours
- l'étude de faisabilité d'un mand'Apf (service mandataire)
- le changement de locaux pour la délégation d'Arras
- et bien entendu le développement des ressources.

On ne va pas chômé mais ensemble, nous y arriverons. Tous dans les starting block !!!

Je tiens tout particulièrement à remercier les élus, les bénévoles, les salariés, les adhérents, les sympathisants, les donateurs, les légataires, les partenaires.

Votre engagement au sein de l'association, votre soutien qu'il soit humain ou financier, votre travail de qualité contribuent à l'évolution de la place des personnes en situation de handicap dans la société.

Encore un grand merci à vous tous.

Bénédicte LECLERCQ
Directrice Territoriale des Actions Associatives
Nord - Pas de Calais

Délégation APF Nord
231, Rue Nationale
59800 LILLE
☎ : 03.20.57.99.84
💻 : dd.59@apf.asso.fr

Délégation APF Pas-de-Calais
38, Rue Jeanne d'Arc
62000 ARRAS
☎ : 03.21.57.19.68
💻 : dd.62@apf.asso.fr